

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

ID : 019-200078947-20221021-2022\_10\_21\_14-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BERTRANDY Pierre

**Date de convocation : 26/09/22**

<b>Membres en exercice : 134</b>	<b>Présents : 103</b>	<b>Votants : 103</b>	<b>Pour : 103</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

<b>Référence DIEGE :</b>	<b>2022-10-21-14</b>
--------------------------	----------------------

<b>Objet :</b>	<b>Budget principal 2022 – Décision modificative n°5</b>
----------------	--

Monsieur le Président propose de modifier le budget principal 2022 afin de tenir compte de l'augmentation des travaux d'investissement d'éclairage public réalisés en régie ;

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité :**

1. Approuvent la proposition du Président ;
2. Décident de modifier le budget principal 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
➤ C/023 : + 5 000 €	➤ C/722 : + 5 000 €	➤ C/21538 : + 5 000 €	➤ C/021 : + 5 000 €
<b>Total : + 5 000 €</b>	<b>Total : + 5 000 €</b>	<b>Total : + 5 000 €</b>	<b>Total : + 5 000 €</b>

3. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs correspondants à ces écritures.

Fait et délibéré à MEYMAC,  
Le 21/10/2022  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

